

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **13 octobre 2014**

Décision n° **B-2014-0388**

commune (s) :

objet : Travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable - Autorisation de signer le marché

service : Direction de l'eau

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vullien

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 6 octobre 2014

Secrétaire élu : Madame Claire Le Franc

Compte-rendu affiché le : mardi 14 octobre 2014

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, M. Bret, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Brachet, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, MM. Claisse, Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Rivalta, Rousseau, Desbos, Chabrier, Gouverneyre, Longueval.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à M. Claisse), Le Faou (pouvoir à M. Abadie), Mme Geoffroy (pouvoir à Mme Picot), M. Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Laurent (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Vincent (pouvoir à M. Rousseau).

Absents non excusés : M. Lebuhotel.

Bureau du 13 octobre 2014**Décision n° B-2014-0388**

objet : **Travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable -
Autorisation de signer le marché**

service : Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 30 septembre 2014, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil de communauté, par sa délibération n° 2014-0006 du 23 avril 2014, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.13.

Le marché concerne les travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable comportant :

- la mise en place des signalisations adaptées et des protections éventuelles,
- les échafaudages nécessaires pour accéder à toutes les parties de l'ouvrage,
- les travaux de génie civil et de maçonnerie,
- les travaux d'étanchéité, d'injection et de mise en œuvre de béton projeté,
- les travaux de terrassement et de démolition de faible importance,
- les travaux de réparation de clôtures existantes et travaux de sécurisation par la pose de nouvelles clôtures,
- les travaux de serrurerie et de peinture de faible importance.

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 58, 59, 144, 150, 160 et 161 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif aux travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable.

Le marché fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 169 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an, reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Le marché comporte un engagement de commande minimum de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC et maximum de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC pour la durée ferme du marché. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 26 septembre 2014, a classé les offres et choisi celle du groupement d'entreprises NOUVETRA/CARRION/BERTHOD.

Il est donc proposé au Bureau d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché à bons de commande pour travaux de génie civil, d'étanchéité et de maintenance sur les ouvrages d'eau potable et tous les actes y afférents avec le groupement d'entreprises NOUVETRA/CARRION/BERTHOD, pour un montant minimum annuel de 300 000 € HT, soit 360 000 € TTC et maximum annuel de 1 200 000 € HT, soit 1 440 000 € TTC pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

2° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire chaque année au budget annexe des eaux - exercices 2015, 2016, 2017 et 2018 sur diverses opérations.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 octobre 2014.